

Our French Lesson**AVIS A TOUS CEUX QUI VEUVENT APPRENDRE LE FRANCAIS.**

La nouvelle direction de l'Abeille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, may miss the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the rôle of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if

necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

CHEZ LA COUTURIERE.

La Couturière: Que désire Madame? — **La dame:** Je voudrais un costume de ville; mais je ne sais que choisir. Que me conseillez-vous? — **L. C.** Actuellement on porte beaucoup d'étoffes de laine unies! — **L. D.** Les étoffes rayées et quadrillées ne sont-elles plus à la mode? — **L. C.** Si; on en porte encore, mais bien peu. — **L. D.** Quelle est la mode cet hiver? — **L. C.** Voici quelques gravures. Lequel de ces costumes préférerez-vous? — **L. D.** Aucun ne me convient. J'aime mieux le costume brun avec le corsage simple et la jupe plissée que vous avez dans votre étalage. — **L. C.** C'est un modèle! mais on peut vous faire quelque chose de semblable. — **L. D.** Eh bien! montrez-moi quelques échantillons d'étoffes. — **L. C.** En voici d'une très bonne qualité. — **L. D.** En voici d'une très bonne qualité. — **L. D.** N'est-elle pas trop lourde pour la saison? — **L. C.** Nous avons d'autres plus légères. Comment trouvez-vous celle-ci? — **L. D.** Elle me plaît assez, mais la qualité ne me paraît moins bonne. — **L. C.** Oh! pardon, elle est aussi belle que l'autre; c'est une étoffe excellente, qui vous fera beaucoup d'usage. Quelles garnitures désirez-vous? Dans ce moment on porte beaucoup de biais. — **L. D.** Eh bien! faites comme vous l'entendrez. Je m'en rapporte à vous, et si je suis satisfaite, vous aurez ma clientèle et je vous recommanderai mes amies. J'aurai peut-être aussi besoin d'une robe de bal. Pensez-vous la réussir? — **L. C.** Certainement, madame, c'est la spécialité de notre maison. En quoi la désirez-vous? — **L. D.** Je ne suis pas encore décidée; je réfléchirai et vous communiquerai ma décision quand je viendrai essayer celle que je viens de commander.

At the dress-maker's (couleur-yair). What does Madam desire? (Fashionable shop-keepers generally avoid the use of the direct address **you**, but speak in the third person to their customers.)

I would like a walking dress; lit.: dress of city (shoo-voordraiz' ü' küss-tüm (dú) vill).

What to choose. What do you advise me to take; lit.: what do

you advise me (kù mü koh' say-yai voo)? Conseiller (koh-say-yai), to advise; je conseille (zhü koh' say); vous conseillez; ils conseillent (fil koh' say). At present (ack-tü-silmah) Plain woolen goods are worn a great deal; lit.: one wears much, etc. (ettoff dû laine ünes).

Are striped and checkered goods no longer fashionable? (Lair ettoff ral-yai z al kah-dres-yai mü soht' ell piùz ah lah müd).

Yes indeed (see). They are still worn; lit.: one wears some of them still, but very little (oh'n sh' port ah'korr, mai b'yai' pô).

What is the fashionable style; lit.: the fashion (keli al lah müd).

Here are some fashion-plates (grav-vür). I do not like any; lit.: none suits me (oh-kü' nü mü koh' yai).

Simple waist (kor-sash sai'pl). Plaited skirt (shüp plissay). It is a pattern (sait ü'müd-deil).

We can (oh' pô). Some samples (kelk' ai-shah-tee-yoh).

What do you think of; lit.: how do you find, this one. Which will wear beautifully; lit.: which will make much use to you. Trimmings (gar-nittür).

Trimmings cut bias are worn a great deal now; lit.: one wears much bias (yai).

Leave it to your judgment (zhü mah' rapport ah voo).

Satisfied with the dress (sat-tissfett).

I shall come to you regularly; lit.: You will have my custom (wooz ohrah mah klee-ah'tell).

I shall recommend you (rû-kom-mah'drai).

I shall, perhaps need also a tall dress (zhohrai ptair ohshée bú-zwai' dün rübb dû bal).

Do you think you can succeed in making it; lit.: succeed it (Pah'sai voo lab-räüssir).

I réussis, nous réussissons (rai-üs-sissoh), vous réussissez (rai-üs-sissai).

I réussis (rai-üs-sissas).

Certainly (sair-tain-mah).

It is the specialty of our house (spess-yal-lee-tai).

What material do you want it to be made of; lit.: in what do you want it?

Decided (deß-siddai).

I shall think it over (reß-lai-shee-rai).

(dais-seey yoh).

That which I have just ordered (ki zhü vay' dû kom-mah'dai).

— C'est pour cela que vous voulez conserver le mot d'ordre.

Soyons forts!

La force est l'épouvantail de la guerre; forts et très forts jusqu'à l'adoption générale de l'arbitrage.

En fait, docteur, quelle analogie trouvez-vous entre la guerre et la maladie, cette comparaison a dû évidemment vous hanter?

une conférence à Cherbourg, nul ne sera surpris, dis-je, que je me suis empressé de le suivre et de profiter du hasard du voyage pour lui arracher, le plus doucement possible, le meilleur de la triste moisson qu'il allait semer dans le cœur et les esprits des bons français.

— Me permettrez-vous de vous demander comment ce désir de conférencier vous est venu, cher maître?

— Rien autre que besoin et désir de défendre une fois de plus la cause du bon sens et de la justice.

— Et vous avez voulu dire qu'à l'idée de Patrie doit s'attacher celle de la Paix?

— Certainement, et c'est parce que je suis un bon français, parce que j'aime mon pays avant toute chose; qu'il faut que l'état de Patrie remplace l'état de sauvagerie où presque nous vivons.

— Tout le monde sera avec vous?

— Sinon tout le monde, du moins quelques uns qui, à leur tour, deviendront apôtres et feront comprendre aux masses que pour être l'ami de sa Patrie, on n'est pas l'ennemi des Patries voisines.

— Rien n'est plus certain.

— Notre richesse ne dépend-elle pas de la richesse de tous les peuples et, par conséquent, chaque peuple n'a-t-il pas besoin de tous les autres...

— Et le ou les plus forts seront les mieux traités, n'est-ce pas?

— Sans aucun doute. Soyons forts, nous ne le serons jamais trop.

— Que pensez-vous des pacifistes?

— Les pacifistes ont une doctrine très simple... La mièvre et celle de la plus grande majorité, est de s'occuper d'abord de l'arbitrage le seul instrument qui puisse apporter une solution aux quelques conflits pouvant surgir entre les nations.

— C'est d'abord le principe que vous posez dès maintenant?

— C'est la base sur laquelle on peut tout édifier et quand nous aurons établi une justice internationale, alors seulement la question du désarmement pourra être envisagée.

— C'est pour cela que vous voulez conserver le mot d'ordre.

Soyons forts!

La force est l'épouvantail de la guerre; forts et très forts jusqu'à l'adoption générale de l'arbitrage.

— En fait, docteur, quelle analogie trouvez-vous entre la guerre et la maladie, cette comparaison a dû évidemment vous hanter?

VENTES A L'ENCAN**Par CHARLES ROTH****ANNONCE JUDICIAIRE.**

Succession d'Adam Theobald et épouse, Catherine Theobald, née Manley, No. 108, 633, Division "A," Cour Civile du District, No. 3805 rue Chartres, entre les rues Pauline et Alvar.

Mesurant 29 pieds à pouces 2 lignes sur cent pieds.

A L'ENCAN, LE JEUDI, 20 AOUT, A MIDI.

En vertu d'un ordre rendu à cour ouverte le 7 juillet 1914 et signé à cour ouverte le 14 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, Juge à la Division A, de l'adjudication générale, contre l'Etat public, le FEUDAL, le 30 août 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Poncieres, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante:

UNE CERTAINE PARCELLE OU MORCEAU DE TERRAIN, SITUEE DANS LE TROISIÈME DISTRICT DE CETTE VILLE, DANS L'ÎLE BORNE, PAR LES RUES CHARTRES, ROYALE, PAULINE ET JEANNE (OU ALVAR), DÉSIGNÉ PAR LE N° 2 DANS L'ETAT NO. 3 SUR UN PLAN FAIT PAR PHILIPPE, EN DATE DU 8 MARS 1859, ET DÉPOSÉ AU REGISTRE DE LA PROPRIÉTÉ, LE 25 MARS 1859, SELON L'ÉTUDE DE E. BOUNY, NOTAIRE PUBLIC, D'APRÈS LEQUEL PLAN, LE DIT LOT

mesure, en mesure Américaine, 29 pieds

et 2 lignes de face à la rue de Chartres, 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devra déposer dix pour cent du prix d'achat, et assumer les impôts de l'Etat et la taxe de vente devant John Wagner, notaire public.

CHARLES ROTH, Encanleur, No. 604 Place Commercial.

FRANK S. DROLIA, Avocat, Juil.—19, 29, 30, 31.

Par CHARLES ROTH**ANNONCE JUDICIAIRE.**

Succession d'Adam Theobald et épouse, Catherine Theobald, née Manley, No. 108, 633, Division "A," Cour Civile du District,

Au 3805**Rue de Chartres****ENTRE LES RUES PAULINE ET ALVAR**

En vertu d'un ordre rendu à cour ouverte le 7 juillet 1914, et signé à cour ouverte le 14 juillet 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, Juge à la Division A, de l'adjudication générale, contre l'Etat public, le FEUDAL, le 3 sur un plan fait par Philippe, en date du 8 mars 1859, et déposé au registre de la propriété, le 25 mars 1859, selon l'œuvre archivé ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant; CHARLES ROTH, Encanleur, No. 604 Place Commercial.

FRANK S. DROLIA, Avocat, Juil.—19, 29, 30, 31.

sonnel au ministère de l'intérieur, serait nommé à Arras et la préfecture du Loiret serait attribuée à M. Leblond-Zola, ancien sous-préfet, actuellement chef-adjoint du cabinet de M. Viviani.

M. Clauzel, préfet de l'Hérault, succéderait à M. Morain, à la direction du personnel.

Edition Hebdomadaire de**"L'Abbeille"**

Nous publions régulièrement,

le même matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine, dans "L'Abbeille" quotidienne. Cette édition, complète

sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bandes dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE

A

<b